

DOSSIER N°: 23432

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU  
PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

**ET**

**Capital Cowansville Inc.**

**DOCUMENT DE DÉCISION**

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 26 août 2005 a été visé par les autorités de l'Ontario et du Québec.

Fait à Montréal, le 31 août 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

(s) Marie-Christine Barrette  
Marie-Christine Barrette  
Chef du Service du financement des sociétés  
Projet SEDAR n° : 813397

DÉCISION N° : 2005-MC-3155

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 813397**

DOSSIER N° : 23432

Objet : Capital Cowansville Inc.  
Demande de visa

Vu la demande présentée le 5 août 2005;

vu les articles 11, 13, et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu l'Instruction générale 41-601Q, *Les Sociétés de capital de démarrage*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus définitif du 26 août 2005 de Capital Cowansville Inc. concernant les placements suivants :

- i) d'un maximum de 11 500 000 unités au prix de 0,50\$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, chaque bon entier permettant de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,625 \$ pour une période de 24 mois de la date de clôture (les « bons de souscription ») (collectivement les « unités ») ;
- ii) de bons de souscription en faveur des placeurs pour compte, permettant de souscrire à un nombre d'unités égal à 10 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement;
- iii) d'un maximum de 300 000 unités auprès des placeurs pour compte à titre d'honoraires de financement;
- iv) de 10 000 000 d'actions ordinaires et de 1 120 135 bons de souscription et de débentures pour un montant de 2 989 363 \$ en capital auprès des porteurs de titres de Industrie Mallette Inc. en échange de tous leurs titres de Industries Malette Inc.;



Le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Le visa prend effet le 31 août 2005.

*(s) Marie-Christine Barrette*  
Marie-Christine Barrette  
Chef du Service du financement des sociétés

SGA/ir